

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 711

22 mars 2013

### SOMMAIRE

Face Job SA .....	34091	Investitori Associati II S.A. ....	34115
FIDEURO .....	34091	Investment for Wealth .....	34113
FleetCor Luxembourg Holding2 .....	34082	IRI Lux SA .....	34116
Fourvision .....	34091	IT Participations S.A. ....	34116
Fourvision .....	34082	J.B. Investment Company S.A. SPF .....	34119
Future II S.A. ....	34092	JBS Global Luxembourg S.à r.l. ....	34120
Future Real Estate S.A. ....	34101	Jos Petry S.à r.l. ....	34120
Gebäudereinigung Peifer S. à r.l. ....	34100	JPFRANCISCO S.à r.l. ....	34120
Gentiannes S.A. ....	34101	JSA International Holdings S.à r.l. ....	34120
Gilavet S.à r.l. ....	34101	Kaiserkarree Fixtures S.à r.l. ....	34105
Glacis Invest S.A. ....	34101	Keser Carrelages S.à r.l. ....	34122
Green Star S.à r.l. ....	34082	Kieffer Carlo S.C.I. ....	34113
GREMI INTERNATIONAL S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF .....	34103	KLC Holdings S.A. ....	34122
Hadhan Finance S.à r.l. ....	34103	Kolarinvest S.A. ....	34122
HC Luxembourg IV S. à r.l. ....	34104	Korinvest S.A. ....	34122
Healthcare Investment Partners Holding S.à r.l. ....	34103	Kreafin Group S.A. ....	34122
Hena S.à r.l. ....	34103	Lasker SA .....	34127
Higa Sàrl .....	34104	Latonia Finance S.à r.l. ....	34124
Higa Sàrl .....	34104	Lee Cooper International Management S.à r.l. & Partners S.C.A. ....	34116
Hoche Holding S.à r.l. ....	34104	Liberty City S.A. ....	34127
HOS111 S.A. ....	34113	Lilliwye S.A. ....	34122
H & S Promotions .....	34103	Lotus Two S.à r.l. ....	34124
Idea S.A. ....	34101	Luxdeftec S.A. ....	34125
ID-Services S.A. ....	34115	Luxembourg Insurance Brokers S.A. ....	34120
ID-Services S.A. ....	34115	Luxprofi S.à r.l. ....	34124
Indigoweb S.à r.l. ....	34115	Metropolis .....	34127
Insurance & Immosolutions S. à r.l. ....	34115	MS Digital Download S.à r.l. ....	34128
Intelsat Align S.à r.l. ....	34092	PATRIZIA Acquihold S.à r.l. ....	34128

**FleetCor Luxembourg Holding2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 143.775.650,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 121.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013023448/10.

(130028356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Fourvision, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 154.189.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023450/10.

(130028506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Green Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 174.891.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of January.  
Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CENTRALIS S.A., société anonyme, a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under the number B 113.474,

duly represented by Mr Cyrille Teres, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 23<sup>rd</sup> day of January 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Form - Name - Duration - Registered Office - Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of Green Star S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons

abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

The Company may particularly grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II. Capital - Units

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the sole member or, as the case may be, by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs of the members of the Company are allowed to seal assets or documents of the Company.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Company may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member(s).

## Title III. General Meetings of Members

**Art. 8. Power of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

**Art. 10. Single Member.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Title IV. Management**

**Art. 11. Board of managers.** The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. Upon decision of the general meeting of members, the members of the board of managers might be split into two categories, respectively denominated class A managers and class B managers. The manager(s) need(s) not to be member(s).

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference, telephone or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case the managers are split into two categories, at least one class A manager and one class B manager shall be present or represented. Any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers, present or represented, including at least one class A manager and one class B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Company shall be bound by (i) the single signature of the single manager in the event only one manager was appointed or (ii) in case of plurality of managers, the joint signature of any two managers of the Company or (iii) in case the managers are split into two categories, the joint signature of one class A manager and one class B manager of the Company or (iv) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

### **Title V. Accounts**

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.
- (iii) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

### **Title VI. Supervision**

**Art. 20. Statutory Auditor.** The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members.

## **Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous**

**Art. 21. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Company shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Company.

**Art. 22. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended.

### *Transitory dispositions*

The first financial year will begin as at the date hereof and will end on December 31, 2013.

### *Subscription and Paying-up*

The appearing party CENTRALIS S.A., prenamed, duly represented as here above stated, hereby declares that it subscribes to the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units representing the total subscribed corporate capital.

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been fully paid in by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital, takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
- 2) The number of managers is fixed at one (1).
- 3) The following person is appointed as single manager for an unlimited period:  
- Mr Aidan FOLEY, director of companies, born in Port Lairge, Waterford, Ireland, on December 8, 1976 and professionally residing at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder(s), known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CENTRALIS S.A., société anonyme, existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.474,

dûment représentée par Monsieur Cyrille Teres, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 janvier 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le fondateur, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme - Nom - Durée - Siège Social - Objet Social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Nom.** Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de Green Star S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

La Société pourra en particulier accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

### **Titre II. Capital Social - Parts Sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers des associés de la Société ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

### Titre III. Assemblées Générales des Associés

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

### Titre IV. Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Sur décision de l'assemblée générale des associés, les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux catégories, nommés respectivement gérants de catégorie A et gérants de catégorie B. Le (s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour

des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence, téléphone ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Dans l'éventualité où les gérants sont répartis en deux catégories, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B devra être présent ou représenté. Toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, présents ou représentés, y inclus au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature unique du gérant unique dans l'éventualité où un seul gérant a été nommé ou (ii) en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux gérants ou (iii) en cas de pluralité de gérants répartis en deux catégories, la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (iv) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

## Titre V. Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou

- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution;
- (iii) le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

## **Titre VI. Surveillance**

**Art. 20. Commissaire aux comptes.** La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

## **Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers**

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera à la date sus-indiquée et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et Libération*

La partie comparante CENTRALIS S.A., prénommée, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 3) La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Aidan FOLEY, administrateur de sociétés, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge, Waterford, Irlande et demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Teres, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 28 janvier 2013. Relation: LAC/3013/4097. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018667/476.

(130022538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

#### **Fourvision, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 154.189.

---

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023451/10.

(130028507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

#### **Face Job SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4779 Pétange, 15, rue Robert Schumann.

R.C.S. Luxembourg B 149.924.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023454/10.

(130028440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

#### **FIDEURO, Société Anonyme Unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.304.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013023456/11.

(130028259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Future II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 148.267.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023465/10.

(130028522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Intelsat Align S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 174.892.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of January,  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Intelsat Jackson Holdings S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 149 959, represented by Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 January 2013 which shall be registered with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Intelsat Align S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Intelsat Align S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may further conduct or be involved in any way, directly or indirectly, in any satellite telecommunications related business, including without limitation the owning and/or operation of satellites, teleports, any ground assets, and any related or connected activity.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at nineteen thousand five hundred US Dollars (USD19,500) divided into nineteen thousand five hundred (19,500) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Any available share premium or other available reserves shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong to.

Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers, the term of their mandates and their remuneration (if any). If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

**Art. 8. Board of Managers Proceeding.** The board of managers may elect a chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the Chairman of the board of managers or any vice chairman or any board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers one (1) business day at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be set forth in the minutes of such meeting. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication (including, but not limited to, by word of mouth) or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company

present or represented, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by any one manager (provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes shall be signed by one class A manager and one class B manager).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

**Art. 9. Management Powers, Binding signature.** The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signatures of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons (ad hoc agent(s)) to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

The sole manager or as the case may be the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 10. Liability of Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 11. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy by

appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who does not need to be shareholder.

**Art. 12. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least five (5) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Friday of June at 19:00 (local time) each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 13. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2013.

**Art. 14. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 15. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium or other available reserves accounts may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

**Art. 16. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

**Art. 17. Sole Shareholder.** If, and as long as, one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18. Applicable law.** For anything not dealt within the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the nineteen thousand five hundred (19,500) shares for a subscription price of fourteen thousand six hundred fifty two Euro and ninety five cents (EUR14,652.95). An amount equal to the nominal value of the shares is allocated to the share capital and the balance to the share premium..

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fourteen thousand six hundred fifty two Euro and ninety five cents (EUR14,652.95) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder of the Company has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

4, rue Albert Borschette,

L-1246 Luxembourg;

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company, each with such signature power as set forth in the articles of association:

- Flavien Bachabi, Satellite Industry Executive, professionally residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- Simon Van De Weg, Satellite Industry Executive, professionally residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- Marie-Amandine Coydon, Satellite Industry Executive, professionally residing at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; and

- Jean-Phillipe Gillet, Satellite Industry Executive, professionally residing at Building 3, Chiswick Park, 566, Chiswick High Road, London W4 5YA, (UK).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing person signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Intelsat Jackson Holdings S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 959, représentée par Me Sascha Nolte, maître en droit, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément à une procuration datée du 28 janvier 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualité, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Intelsat Align S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Intelsat Align S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut également exercer ou s'engager de toute manière, directement ou indirectement, dans toute activité se rapportant aux services de télécommunications par satellite ou d'autres télécommunications ou communications y compris, sans limitation, la détention et/ou la gestion des satellites, téléports, actifs terrestres, ainsi que toute activité liée ou y relative.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de titre de créance ou de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de participation ou de créance de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à toute partie pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière possible à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet et peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, droits de propriété intellectuelle ou tout autre bien mobilier ou immobilier.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans le Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-neuf mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 19.500) divisé en dix-neuf mille cinq cents (19.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts. La Société peut, dans la mesure ou sous les conditions permises par la loi, procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance nommé comme un organe collégial par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs, la durée de leurs fonctions et leur rémunération (le cas échéant). Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

**Art. 8. Procédures du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut élire un président.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de

conférence téléphonique. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou le conseil de gérance ou tout vice-président ou tout membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins un (1) jour ouvrable avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire (y compris mais sans limitation la parole orale) ou si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion concernée. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, toutefois dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B) une telle majorité doit comprendre au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Les délibérations du conseil de gérance seront enregistrées dans le procès-verbal, qui sera signé par un des gérants (toutefois dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), le procès-verbal sera signé par un gérant de classe A et un gérant de classe B).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie, email ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions du conseil, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 9. Pouvoirs de gestion, Signatures.** Le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tout acte de disposition et d'administration compris dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) (représentants ad hoc à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par un gérant, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance détermineront les responsabilités et rémunération (le cas échéant) d'un tel agent, la durée de la période de représentation et toutes autres conditions de sa représentation.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.

**Art. 11. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale en désignant par écrit ou par fac-similé, câble, télex, voie électronique ou tout autre moyen de télécommunication approprié, une autre personne, associé ou non.

**Art. 12. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représente l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date d'une telle assemblée, à l'exception de l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins cinq (5) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Au cas où et aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le dernier vendredi du mois de juin à 19h00 (heure locale) de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le jour ouvré suivant.

**Art. 13. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

**Art. 14. Comptes Annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour les associés de la Société.

**Art. 15. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La prime d'émission ou d'autres réserves disponibles peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés, des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

**Art. 16. Dissolution.** Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Quand la liquidation de la Société est clôturée, les recettes de liquidation seront distribuées aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 17. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société existera en tant qu'une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement payé les dix-neuf mille cinq cents (19.500) parts sociales pour un prix de souscription de quatorze mille six cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR14.652,95). Un montant égal à la valeur nominale des parts sociales est alloué au capital social et le solde à la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en espèces de sorte que le montant de quatorze mille six cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR14.652,95) est disponible à la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

4, rue Albert Borschette,  
L-1246 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacune avec un tel pouvoir de signature comme indiqué dans les statuts:

- Flavien Bachabi, Cadre dans le Secteur de Satellites, résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- Simon Van De Weg, Cadre dans le Secteur de Satellites, résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- Marie-Amandine Coydon, Cadre dans le Secteur de Satellites, résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; et

- Jean-Phillipe Gillet, Cadre dans le Secteur de Satellites, résidant professionnellement au Building 3, Chiswick Park, 566, Chiswick High Road, London W4 5YA, (UK).

L'acte ayant été lu à la personne comparante, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4539. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018711/489.

(130022593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

#### **Gebäudereinigung Peifer S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.792.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 février 2013.

Pour *GEBÄUDEREINIGUNG PEIFER SARL*

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013023468/12.

(130028326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Future Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 148.265.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023466/10.

(130028520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Gentiannes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.216.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013023473/11.

(130028425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Gilavet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4974 Dippach, 28, rue de Bettange.

R.C.S. Luxembourg B 112.621.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *GILAVET S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023474/11.

(130028727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Glacis Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 123.054.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023475/10.

(130028462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Idea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1451 Luxembourg, 61, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 29.649.

---

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IDEA S.A., ayant son siège social à L-1451 Luxembourg, 61, rue Théodore Eberhard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le

numéro B 29649, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 104 du 19 avril 1989.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 19 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 307 du 27 octobre 1989.

L'assemblée est ouverte à 17.49 heures sous la présidence de Monsieur Italo Vaccher, entrepreneur, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Me Thierry Elvinger, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Jean Herr, architecte, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La durée de la société est limitée au 31 décembre 2012.»

2) Modification de l'article 27 des statuts de la Société par l'ajout des alinéas suivants à la fin de l'article:

«A défaut de nomination de liquidateurs, les administrateurs seront, à l'égard des tiers, considérés comme liquidateurs.

A défaut de nomination d'un commissaire à la liquidation, le dernier commissaire en fonction remplira les fonctions de commissaire à la liquidation.»

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les Actionnaires décident de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La durée de la société est limitée au 31 décembre 2012.»

*Deuxième résolution:*

Les Actionnaires décident de modifier l'article 27 des statuts de la Société par l'ajout des alinéas suivants à la fin de l'article:

«A défaut de nomination de liquidateurs, les administrateurs seront, à l'égard des tiers, considérés comme liquidateurs.

A défaut de nomination d'un commissaire à la liquidation, le dernier commissaire en fonction remplira les fonctions de commissaire à la liquidation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 52, rue Charles Martel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Vaccher, T. Elvinger, J. Herr, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012. REM/2012/1704. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018722/61.

(130022271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

**GREMI INTERNATIONAL S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023478/11.

(130028135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**H & S Promotions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.291.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 14 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013023483/10.

(130028549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Hadhan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.060.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 173.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023486/11.

(130028410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Healthcare Investment Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 137.852.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013023487/13.

(130028205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Hena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.901.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013023489/12.

(130028380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Hoche Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.844.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Février 2013.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.

*Gérant*

Référence de publication: 2013023490/13.

(130028155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**HC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 128.000,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 141.309.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023494/10.

(130028722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Higa Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 264.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.915.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013023495/10.

(130028357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Higa Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 264.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.915.

---

Les comptes annuels 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013023496/10.

(130028358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Kaiserkarree Fixtures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.864.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of January.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Kaiserkarree S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital in the amount of one hundred eighteen million eight hundred ninety-nine thousand two hundred and fifty Euro (EUR 118,899,250.00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135140,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zénon, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 17, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Kaiserkarree Fixtures S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

The Company may also act as corporate manager of companies established in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it

being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** In addition to any other approval that may be required by the Law, the Board of Managers shall not, and shall cause the Company not to, without the prior approval of the meeting of shareholders:

- a) declare, set aside or pay any dividend on, or make any other distribution (whether in cash, stock or property) in respect of, any share capital of the Company;
- b) make, permit or approve any of the following transactions involving the Company;
  - i. payments by the Company outside the ordinary course of business in excess of ten thousand Euro (EUR 10.000,00);
  - ii. bids on acquisitions or agreements with expected costs in excess of ten thousand Euro (EUR 10.000,00) in any year;
  - iii. commitments to buy or sell assets or property with a value in excess of ten thousand Euro (EUR 10.000,00) in the aggregate;
  - iv. mergers, consolidations, recapitalizations or other business combinations;
  - v. reorganizations, acquisitions, divestitures, joint ventures or alliances, or any agreements or commitments relating thereto, involving the commitment or transfer by the Company of value in excess of ten thousand Euro (EUR 10.000,00) in the aggregate;
  - vi. incur, assume, guarantee or become obligated with respect to any indebtedness other than towards the Company's shareholder(s);
  - vii. effect any transaction outside the ordinary course of business in excess of ten thousand Euro (EUR 10.000,00);
  - viii. make or dispose of any investment in another company in excess of ten thousand Euro (EUR 10.000,00);
  - ix. mortgage or otherwise encumber or subject to any lien any assets of the Company;
  - x. lend any money or assets of the Company;
  - xi. ratify or enter into any memorandum of understanding, letter of intent or definitive agreement for any acquisition, divestiture or material transactions;
  - xii. review, make, approve or propose any other item that could reasonably be expected to have a significant business impact on the Company;
- c) enter into any transaction with any member of the Board of Managers or executive officer of the Company;
- d) amend, modify or waive any material term of any outstanding security of the Company;
- e) make changes to or waive the terms of any agreement or transaction that required or would have required prior approval of the meeting of shareholders;
- f) approve consultant fees or investment banking fees in excess of ten thousand Euro (EUR 10.000,00);
- g) cast any votes, or grant any proxy with respect to the voting of any shares held by the Company or any subsidiary of the Company;
- h) purchase or obtain insurance for the benefit of any officer, Manager (including any member of the Board of Managers or meeting of shareholders), employee, agent or representative of the Company or another company, partnership, joint venture, trust or other enterprise; or
- i) authorize, commit or agree to take any of the foregoing actions or propose or recommend that the shareholders of the Company approve or take any of the foregoing actions.

The meeting of shareholders may require that other actions, in addition to those stipulated in this article be subject to the prior approval of the meeting of shareholders, and the meeting of shareholders shall give the board of managers written notice clearly specifying any such additional actions.

The lack of approval referred to in this article does not affect the authority of the Board of Managers to represent the Company.

The Board of Managers shall act on the instructions of the meeting of shareholders concerning the general policy of the Company for financial, and economical matters.

**Art. 15.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 17.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 18.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Kaiserkarree S.à r.l., prenamed . . . . .	12,500	EUR 12,500.00
Total . . . . .	12,500	EUR 12,500.00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.00).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A Managers:*

- Mr. Philippe Joland, Managing Director - Head of France, born on October 7, 1969 in Neuilly-sur-Seine, France, with professional address at 49-51, Avenue George V, 75008, Paris, France;

- Mr. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, born on March 9, 1965 in New-York, United States of America, residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;

- Mr. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, born on October 11, 1969 in New-York, United States of America, residing at 265, East 66th Street, New-York, United States of America; and

- Mr. George Hatzmann, Managing Director, born on January 23, 1968 in New York, United States of America, with professional address at 61, Aldwych, London WC2B 4AE, United Kingdom.

##### *Category B Manager:*

- Ms. Joséphine Andonissamy, Company Director, born on February 27, 1973 in Pondichery, India, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

Kaiserkarree S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de cent dix-huit million huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante Euro (EUR 118.899.250,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135140,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée en le 17 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Kaiserkarree Fixtures S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société peut également agir entant que gérant de sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

En cas de pluralité de gérants, un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut

être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** En plus de toute autre approbation pouvant être requise par la Loi, le Conseil de Gérance ne pourra pas et n'incitera pas la Société, sans approbation préalable de l'assemblée des associés, à:

- a) déclarer, mettre en réserve ou payer tout dividende, ou faire toute autre distribution (de réserves, de capitaux propres ou d'actifs immobilisés) concernant tout capital social de la Société;
- b) faire, permettre ou approuver toutes les transactions suivantes, impliquant la Société:
  - i. paiements par la Société, en dehors du cours normal des affaires, excédant dix mille Euro (EUR 10.000,00);
  - ii. offres d'acquisitions ou contrats avec des frais excédant dix mille Euro (EUR 10.000,00) par an;
  - iii. engagements d'acheter ou de vendre des biens ou des avoirs d'une valeur excédant dix mille Euro (EUR 10.000,00) au total;
  - iv. fusions, groupements, recapitalisations ou autres formes de combinaisons;
  - v. réorganisations, acquisitions, cessions d'actifs, coentreprises ou alliances, ou tout accord y afférent, impliquant l'engagement ou le transfert de valeurs par la Société, excédant dix mille Euro (EUR 10.000,00) au total;
  - vi. subir, assumer, garantir ou s'obliger envers toute dette, sauf à l'encontre du (des) associé(s);
  - vii. effectuer toute transaction en dehors du cours ordinaire des affaires, excédant dix mille Euro (EUR 10.000,00);
  - viii. investir ou disposer d'un investissement dans une autre société excédant dix mille Euro (EUR 10.000,00);
  - ix. hypothéquer ou grever ou donner en gage tout avoir de la Société;
  - x. prêter tout argent ou tout avoir de la Société;
  - xi. ratifier ou conclure un «memorandum of understanding», lettre d'intention ou accord définitif pour toute acquisition, cessions d'actifs ou transactions matérielles;
  - xii. réviser, approuver ou proposer toute autre question qui pourrait raisonnablement avoir un impact significatif sur les affaires de la Société;
- c) conclure toute transaction avec tout membre du Conseil de Gérance ou cadre dirigeant de la Société;
- d) amender, modifier ou renoncer à une condition importante de toute sûreté de la Société;
- e) faire des changements ou renoncer aux termes de tout accord ou transaction qui requiert ou aurait requis l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés;
- f) approuver des honoraires de consultants ou honoraires de banques d'investissements excédant dix mille Euro (EUR 10.000,00);
- g) émettre tout vote ou accorder toute procuration concernant le vote de toutes parts détenues par la Société ou toute filiale de la Société;
- h) acheter ou conclure une assurance au bénéfice de tout cadre, Gérant (incluant tout membre du Conseil de Gérance ou l'assemblée générale des associés), employé, agent ou représentant d'une société ou d'une société différente, d'une association, de coentreprise, de trust ou de toute autre entreprise; ou
- i) autoriser, engager ou accepter de prendre toute mesure susdite ou proposer ou recommander aux associés de la Société de les approuver ou de conclure toute décision susdite..

L'assemblée des associés peut exiger que d'autres actions, en plus de celles stipulées dans cet article, soit soumise à l'approbation préalable de l'assemblée des associés, et l'assemblée des associés donnera clairement notification écrite au Conseil de Gérance de telles actions additionnelles.

Le défaut d'approbation visé dans cet article n'affecte pas l'autorité du Conseil de Gérance pour représenter la Société.

Le Conseil de Gérance agira sur les instructions de l'assemblée des associés au sujet de la politique générale de la Société pour les affaires financières et économiques.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de Article 19.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Kaiserkarree S.à r.l., prénommé . . . . .	12.500	EUR 12.500,00
Total . . . . .	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,00).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- M. Philippe Joland, Managing Director - Head of France, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine (France), ayant son adresse professionnelle au 49-51, avenue George V, 75008 Paris, France;

- M. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. George Hatzmann, Managing Director, né le 23 janvier 1968 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, Londres WC2B 4AE, Royaume-Uni.

##### *Gérant de Catégorie B:*

- Mme Joséphine Andonissamy, Company Director, née le 27 février 1973 à Pondichéry (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013018743/447.

(130022008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**HOS111 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.908.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 FEV. 2013.

Pour: HOS111 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013023500/15.

(130028645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Investment for Wealth, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023502/10.

(130028285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Kieffer Carlo S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3851 Schifflange, 66, rue de Kayl.

R.C.S. Luxembourg E 5.003.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le huit janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlo KIEFFER, ouvrier, né à Esch/Alzette, le 10 février 1967, demeurant à L-3851 Schifflange, 66, rue de Kayl

2.- Mademoiselle Danielle CALISTI, employée privée, née à Esch/Alzette, le 04 décembre 1971, demeurant à L-3851 Schifflange, 66, rue de Kayl

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par achat, vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Kieffer Carlo S.C.I."

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Schiffflange.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1.000,-€), représenté par MILLE (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1 €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 9.** La société est administrée par un gérant. Pour tout acte de disposition et pour tout acte de gestion courante la société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

**Art. 10.** Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 11.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération du capital*

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les MILLE parts comme suit:

1.- Monsieur Carlo KIEFFER, prénommé NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF PARTS SOCIALES . . . . .	999
2.- Mademoiselle Danielle CALISTI, prénommée UNE PART SOCIALE . . . . .	1
TOTAL: MILLE PARTS SOCIALES . . . . .	1000

Le fonds social de MILLE EUROS (1000,- €) a été mis à disposition de la société.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800,- €)

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les prédits associés se considérant comme réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Le siège de la société est fixé à L-3851 Schiffflange, 66, rue de Kayl.

Est nommé gérant de la société: Monsieur Carlo KIEFFER, prénommé

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kieffer, Calisti, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2013. Relation: EAC/2013/571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018746/64.

(130022045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

**ID-Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9142 Buerden, 7, rue Jean Melsen.

R.C.S. Luxembourg B 105.979.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023506/10.

(130028685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**ID-Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9142 Buerden, 7, rue Jean Melsen.

R.C.S. Luxembourg B 105.979.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023507/10.

(130028686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Indigoweb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 9, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 100.301.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Fischbach, le 17/12/2012.

Référence de publication: 2013023510/10.

(130028413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Insurance & Immosolutions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6460 Echternach, 22, Place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 158.652.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 14 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013023513/10.

(130028548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Investitori Associati II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.325.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2013023515/13.

(130028633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**IRI Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9552 Wiltz, 3, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 91.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023517/10.

(130028527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**IT Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 161.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023518/10.

(130028519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Lee Cooper International Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.479.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Lee Cooper International Management S.à r.l. & Partners S.C.A.", a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159479 (hereinafter referred to as the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of February 25, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1245 dated June 9, 2011, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 4, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1285 dated May 23, 2012.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Ms Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The shareholders present or represented by virtue of five (5) proxies given in December 2012 and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list, that all the class A and class B shares in circulation and the one (1) management share, representing together one hundred per-cent (100%) of the share capital of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Capitalization of a portion in the amount of one Euro and seventy-five cents (EUR 1,75) of the profits of the Company, as shown in the 2011 annual accounts, into the capital contribution account 115 linked to the management share of the Company, which shall not be remunerated by the issuance of shares;

2. Capitalization of a portion in the amount of fifty-four thousand three hundred twenty Euro and eighty-five cents (EUR 54,320,85) of the profits of the Company, as shown in the 2011 annual accounts, into the capital contribution account 115 linked to the class A shares of the Company, which shall not be remunerated by the issuance of shares;

3. Capitalization of a portion in the amount of five thousand six hundred seventy-seven Euro and forty cents (EUR 5,677.40) of the profits of the Company, as shown in the 2011 annual accounts, into the capital contribution account 115 linked to the class B shares of the Company, which shall not be remunerated by the issuance of shares;

4. Creation of the class C ordinary shares (the Class C Shares);

5. Increase of the Company's authorized capital by an amount of two thousand Euro (EUR 2,000;00) in order to raise it from its present amount of eight thousand seven hundred sixty Euro (EUR 8,760.00) to ten thousand seven hundred sixty Euro (EUR 10,760.00);

6. Amendment to the second paragraph of article 5 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at ten thousand seven hundred sixty Euro (EUR 10.760,00) represented by eight thousand seven hundred sixty (8.760) class B ordinary shares and two thousand (2.000) class C ordinary shares (hereinafter, the Class C Shares and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the Ordinary Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, to be vested with the same rights and obligations, save as for the specific provisions of the Articles or as defined in any securityholders' agreement that may be entered into amongst others, all of the shareholders."

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to allocate a portion in the amount of one Euro and seventy-five cents (EUR 1.75) of the profits of the Company, as shown in the 2011 annual accounts, into line 115, linked to the management share, in the accounts of the Company called "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres", as mentioned in the "Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé".

*Second resolution*

The meeting resolves to allocate a portion in the amount of fifty-four thousand three hundred twenty Euro and eighty-five cents (EUR 54.320,85) of the profits of the Company, as shown in the 2011 annual accounts, into line 115, linked to the class A shares, in the accounts of the Company called "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres", as mentioned in the "Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé".

*Third resolution*

The meeting resolves to allocate a portion in the amount of five thousand six hundred seventy-seven Euro and forty cents (EUR 5.677,40) of the profits of the Company, as shown in the 2011 annual accounts, into line 115, linked to the class B shares, in the accounts of the Company called "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres", as mentioned in the "Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé".

*Fourth resolution*

The meeting resolves to create the class C ordinary shares (the Class C Shares).

*Fifth resolution*

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of two thousand Euro (EUR 2,000.00) in order to raise it from its present amount of eight thousand seven hundred sixty Euro (EUR 8,760.00) to ten thousand seven hundred sixty Euro (EUR 10.760,00).

*Sixth resolution*

The meeting resolves to amend the second paragraph of article 5 of the Company's bylaws so that it shall read as follows:

« **Art. 5.** The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at ten thousand seven hundred sixty Euro (EUR 10.760,00) represented by eight thousand seven hundred sixty (8.760) class B ordinary shares and two thousand (2,000) class C ordinary shares (hereinafter, the Class C Shares and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the Ordinary Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, to be vested with the same rights and obligations, save as for the specific provisions of the Articles or as defined in any securityholders' agreement that may be entered into amongst others, all of the shareholders."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Lee Cooper International Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159479, constituée par acte reçu du notaire instrumentaire en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1245 en date du 9 juin 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 4 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1285 en date du 23 mai 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur employée Mme Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de cinq (5) procurations données en décembre 2012 et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions de catégorie A et de catégorie B et une (1) action de commandité, représentant ensemble cent pour-cent (100%) du capital social de la Société, toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Incorporation d'une partie d'un montant d'un Euro et soixante-quinze cents (EUR 1,75) des profits de la Société, tels qu'indiqués dans les comptes annuels 2011 de la Société, au compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres", lié à l'action de commandité;

2. Incorporation d'une partie d'un montant de cinquante-quatre mille trois cent vingt Euro et quatre-vingt-cinq cents (EUR 54.320,85) des profits de la Société, tels qu'indiqués dans les comptes annuels 2011 de la Société, au compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres", lié aux actions de catégorie A;

3. Incorporation d'une partie d'un montant de cinq mille six cent soixante-dix-sept Euro et quarante cents (EUR 5.677,40) des profits de la Société, tels qu'indiqués dans les comptes annuels 2011 de la Société, au compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres", lié aux actions de catégorie B;

4. Création des actions de catégorie C (les Actions de Catégorie C);

5. Augmentation du capital autorisé de la Société à concurrence de deux mille Euro (EUR 2.000,00) pour le porter de son montant actuel de huit mille sept cent soixante Euro (EUR 8.760,00) à dix mille sept cent soixante Euro (EUR 10.760,00);

6. Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à dix mille sept cent soixante Euro (EUR 10.760,00) représenté par huit mille sept cent soixante (8.760) actions ordinaires de catégorie B et deux mille (2.000) actions de catégorie C (ci-après les Actions de Catégorie C, et ensemble avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, les Actions Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations, prévus de manière spécifique par les statuts ou tel que défini dans tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.»

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'incorporer une partie d'un montant d'un Euro et soixante-quinze cents (EUR 1,75) des profits de la Société, tels qu'indiqués dans les comptes annuels 2011 de la Société, au compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" lié à l'action de commandité, tel que mentionné dans le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide d'incorporer une partie d'un montant de cinquante-quatre mille trois cent vingt Euro et quatre-vingt-cinq cents (EUR 54.320,85) des profits de la Société, tels qu'indiqués dans les comptes annuels 2011 de la Société, au compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" lié aux actions de catégorie A, tel que mentionné dans le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'incorporer une partie d'un montant de cinq mille six cent soixante-dix-sept Euro et quarante cents (EUR 5.677,40) des profits de la Société, tels qu'indiqués dans les comptes annuels 2011 de la Société, au compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" lié aux actions de catégorie B, tel que mentionné dans le Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de créer les actions de catégorie C (les Actions de Catégorie C).

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la Société à concurrence de deux mille Euro (EUR 2.000,00) pour le porter de son montant actuel de huit mille sept cent soixante Euro (EUR 8.760,00) à dix mille sept cent soixante Euro (EUR 10.760,00).

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le second alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à dix mille sept cent soixante Euro (EUR 10.760,00) représenté par huit mille sept cent soixante (8.760) actions ordinaires de catégorie B et deux mille (2.000) actions de catégorie C (ci-après les Actions de Catégorie C, et ensemble avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, les Actions Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations, prévus de manière spécifique par les statuts ou tel que défini dans tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2013. Relation: EAC/2013/720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013018756/186.

(130022044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

#### **J.B. Investment Company S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013023521/10.

(130028513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**JBS Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.219.968.773,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023524/11.

(130028418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Jos Petry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 49.492.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013023526/10.

(130028547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**JPFRANCISCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 8, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 156.372.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023527/10.

(130028688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**JSA International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 17.390,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013023528/12.

(130028720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**LIB S.A., Luxembourg Insurance Brokers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.837.

L'an deux mille douze, le vingt décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Edouard Georges, courtier d'assurance, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare,

étant l'actionnaire unique de «Luxembourg Insurance Brokers S.A.», en abrégé LIB S.A., (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.837,

agissant en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué et en vertu d'une résolution prise par conseil d'administration en date du 4 décembre 2012, dont une copie du procès-verbal restera annexé au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La Société fut constituée par acte notarié en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 948 du 6 mai 2009.

II. Ladite Société a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré de quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quatre mille actions (4.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

L'article 5, alinéa 2, des statuts fixe le capital autorisé de la Société à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) chacune.

Alors que l'article 5, alinéa 5 des statuts stipule que:

«En outre, le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

III. En date du 3 décembre 2012, l'assemblée générale de la Société a donné son accord à la conversion en capital de la créance faite par l'actionnaire unique.

IV. En date du 4 décembre 2012, le conseil d'administration de la Société a reconnu avoir reçu et a accepté les souscriptions suivantes:

1) Monsieur Edouard Georges, courtier en assurances, né le 10 février 1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, a souscrit à trois cent deux (302) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, libérées par un apport en espèces (ci-après l'«Apport en Espèces») d'un montant total de trois mille vingt-trois euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 3.023,82);

2) Monsieur Edouard Georges, prénommé, a souscrit onze mille six cent quatre-vingt-dix-huit (11.698) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, libérées par un apport en nature consistant en une créance (ci-après l'«Apport en Nature») d'un montant total de cent seize mille neuf cent soixante-seize euros et dix-huit cents (EUR 116.976,18).

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire soussigné.

Les nouvelles actions mentionnées sous 1) et 2) sont entièrement souscrites et intégralement libérées par l'Apport en Nature et l'Apport en Espèces pour un montant total de cent vingt mille euros (EUR 120.000) alloués intégralement au capital social.

Le montant constituant l'Apport en Espèces, savoir trois mille vingt-trois euros et quatre-vingt-deux cents (€ 3.023,82) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

V. Suite à cette augmentation de capital, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (EUR 160.000) représenté par seize mille (16.000) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société, en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Georges, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012, REM/2012/1715. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018761/65.

(130022389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

**Keser Carrelages S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 16, Aline an Emile Mayrischstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 97.112.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 14 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013023536/10.

(130028546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**KLC Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 109.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013023538/9.

(130028535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Kolarinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 103.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013023539/9.

(130028581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Korinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 103.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013023540/9.

(130028580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Kreafin Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 74.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013023541/9.

(130028222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Lilliwyte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 21.775.

## DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December,  
before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

A.R.H. Limited, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a power of attorney under private seal given on 20 December 2012.

The said power of attorney signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the company LilliwYTE S.A., a société anonyme having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 21.755 (the "Company"), has requested the undersigned notary to document the following:

I.- that the appearing party is the sole shareholder of the Company incorporated pursuant to a notarial deed on 29 June 1984, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 215 of 10 August 1984 and entered in the Luxembourg Trade and Companies' Register, Section B, under the number 21.775; the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed on 27 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1351 of 8 December 2005;

II.- that the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

III.- that the appearing party, as sole shareholder of the Company, declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company;

IV.- that the appearing party declares that the activity of the Company has ceased, that the sole shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;

V.- that as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed;

VI.- that the shareholder's register of the Company has been cancelled by the notary;

VII.- that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of the Company;

VIII.- that the appearing party commits itself to pay the costs of the present deed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

A.R.H. Limited, une société à responsabilité limitée avec siège social à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la société LilliwYTE S.A., une société anonyme ayant son siège social à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.755 (la «Société»), a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- que la comparante est l'unique associé de la Société, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 215 du 10 août 1984 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 21.755; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1351 du 8 décembre 2005;

II.- que la comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

III.- que la comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société;

IV.- que la comparante déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société

et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

V.- que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour du présent acte;

VI.- que le notaire a procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société;

VII.- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société;

VIII.- que la comparante s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2012, REM/2012/1714. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013018772/87.

(130022381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**Latonia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 9.380.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 173.499.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023544/11.

(130028408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Lotus Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.912.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023549/10.

(130028277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Luxprofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.380.544,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.105.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013023553/10.

(130028359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**Luxdeftec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.692.

L'an deux mil treize, le dix-huit janvier.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LUXDEFTEC S.A.»

établie et ayant son siège social à L-8440 Steinfort, 41a route de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.692,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 69 du 11 janvier 2006, page 69, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1.986 du 9 août 2012, page 95.303,

dont le capital social s'élève actuellement à la somme de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500.-€), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur de vingt-cinq euros (25.-€) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stephan Klaus DAUB

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Andreas SCHUMACKER

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sebastian LORSCHIED

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les éventuelles procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les éventuelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Transfert de siège social à sa nouvelle adresse sise à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau et par conséquent modification de l'article 4 des statuts
3. Conversion des deux mille cinq cents (2.500) actions au porteur existantes de la société en deux mille cinq cents (2.500) actions nominatives, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-€) chacune
4. Modification de l'article 6
5. Modification de l'article 10
6. Modification de l'article 13
- 6b. Modification de l'article 15 1<sup>ère</sup> phrase
7. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de LUXEMBOURG

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement par décision du conseil d'administration à l'étranger, jusqu'à cessation complète de

ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure provisoire puisse avoir effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert sera faite et portée à la connaissance du public, par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La société peut établir, par simple décision du conseil d'administration des sièges administratifs, succursales, dépôts ou comptoirs au Grand-Duché ou à l'étranger.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à la conversion des deux mille cinq cents (2.500) actions au porteur existantes de la société en deux mille cinq cents (2.500) actions nominatives, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-€) chacune, entièrement libérées.

#### *Quatrième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts, afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500.-€), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions nominatives d'une valeur de vingt-cinq euros (25.-€) chacune.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10. Cession et Transmission des actions.** La cession de actions entre vifs et leur transmission pour cause de mort sont soumises à un droit de préemption, ou de rachat au profit des autres actionnaires, et subsidiairement à un droit de rachat ou de remboursement par la société dans les conditions ci-après déterminées.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime de tous les actionnaires. Les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant le même agrément unanime.

Dans les cas où la cession ou transmission de actions est soumise à l'agrément des actionnaires restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des actions à céder, en proportion du nombre de actions qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les actionnaires restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts, afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13. Représentation.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature obligatoirement conjointe de deux administrateurs.»

#### *Septième résolution*

Les actionnaires se réunissent chaque année en assemblée générale ordinaire au siège social ou tout autre endroit à désigner dans les convocations le dernier jeudi du mois de juin à onze heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

#### *Déclaration en matière de blanchiment*

Les actionnaires déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ deux mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: S. DAUB, A. SCHUMACHER, S. LORSCHIED, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1045. Reçu soixante-quinze euros 75.-  
Le Releveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013018779/111.

(130022257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

**Lasker SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023556/10.

(130028402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Liberty City S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 140.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023559/10.

(130028499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

**Metropolis, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4709 Pétange, 33, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg F 9.427.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Simon Kreutz né le 14 juillet 1986 à Luxembourg et demeurant au 35 rue Adolphe L-4709 Pétange.
  2. Gabriel Martins né le 16 octobre 1987 à Vila Pouca de Aguiar (Portugal) et demeurant au 33 rue Adolphe L-4709 Pétange.
  3. José Lozano né le 31 janvier 1984 à Ettelbruck et demeurant au 2 impasse de la vallée L-7567 Rollingen.
- ainsi que ceux qui acceptent ultérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts et par la loi du 21.04.1928 ainsi que celles qui l'ont modifiée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée Metropolis (association sans but lucratif).

**Art. 2.** L'association a comme objet:

- Promouvoir le neuvième art (B.D, Manga, Comics) luxembourgeois, et international.
- L'établissement de liens avec tous types de médias et l'industrie de la Bande-dessinée au Luxembourg et à l'étranger.
- L'accomplissement de toutes opérations se rattachant à l'objet social et facilitant sa réalisation.
- Promouvoir les jeunes artistes.
- Développement de sites Internet.

**Art. 3.** Le siège est établi au 33, rue Adolphe, L-4709 Pétange. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 5.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année. L'assemblée générale ordinaire a lieu dans le courant du premier mois de l'exercice suivant.

**Art. 6.** Pour devenir membre actif, il faut adresser une demande écrite au conseil d'administration.

**Art. 7.** Tout membre actif ou autre peut démissionner par lettre écrite au conseil d'administration. Le membre qui après mise en demeure ne s'acquiesce pas de ses cotisations est considéré comme démissionnaire.

**Art. 8.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs majeurs. Elle a tous les pouvoirs que la loi et les présents statuts n'ont pas réservés à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par exercice social.

**Art. 9.** La convocation est adressée à chaque membre soit par lettre individuelle. L'assemblée générale doit se réunir obligatoirement si vingt pour cent au moins des membres actifs en font la demande. A l'assemblée générale, chaque membre actif présent peut être porteur d'une procuration au maximum.

Pour être valable, la procuration doit être manuscrite et signée par le donneur d'ordre.

**Art. 10.** Des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale y consent à la majorité des deux tiers des membres actifs présents ou représentés.

**Art. 11.** L'assemblée générale:

- fixe les cotisations
- définit le conseil d'administration
- définit le secrétaire et le trésorier
- discute et approuve les bilans, comptes et rapports concernant les activités et les finances établies par le conseil d'administration.

Sont élus ceux qui obtiennent la majorité simple des suffrages valablement exprimés.

**Art. 12.** La durée du mandat des administrateurs est illimitée. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il représente l'association auprès de tiers. Il est rééligible. Les pouvoirs du conseil d'administration doivent être conformes à la loi et aux statuts.

**Art. 13.** Chaque membre est obligé de payer la cotisation annuelle à l'échéance fixée. Le montant est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. Le membre démissionnaire ne peut pas prétendre à une restitution de sa cotisation et n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association. L'assemblée générale fixe périodiquement le montant maximum des cotisations normales.

**Art. 14.** En cas de modifications statutaires, les propositions de modification doivent figurer intégralement dans l'avis de convocation. Les modifications des statuts doivent se dérouler conformément à la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 15.** En cas de dissolution le capital sera affecté à une organisation ayant des buts similaires définis par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, on se référera à la loi du 21.04.1928 telle qu'elle a été modifiée.

Simon KREUTZ / Gabriel MARTINS / Jose LOZANO

*Les membres fondateur*

Référence de publication: 2013018793/62.

(130022454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2013.

---

**MS Digital Download S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.899.

---

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023599/9.

(130028699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---

**PATRIZIA Acquihold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 166.030.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013023647/9.

(130028719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

---